

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal et le CCAS de St Bonnet de Chavagne se sont réunis le jeudi 6 avril 2017 et ont traité les sujets suivants :

- **Approbation du compte administratif 2016** : Le Maire a présenté le compte administratif 2016 de la commune. Sur la section de fonctionnement, Le total des dépenses réalisées s'élève à 478 027,53 €. Le total des recettes réalisées est de 542 756 €. Sur la section d'investissement, les dépenses réalisées sont de 113 563,92 € et les recettes réalisées sont de 136 952,15 €. Le Conseil Municipal et le CCAS ont approuvé à l'unanimité ce compte administratif.
- **Vote du compte de gestion 2016** : le Maire a présenté le compte de gestion 2016 de la commune. Le résultat de l'exercice 2016 est de 23 388,23 € pour la section investissement et de 68 037,38 € pour la section de fonctionnement. Le résultat de clôture de l'exercice 2016 après prise en compte des reports des exercices précédents est de 54 189,85 €. Le Conseil Municipal et le CCAS ont voté à l'unanimité le compte de gestion et l'affectation du résultat de l'exercice 2016, soit à reprendre au budget primitif 2017 : affectation minimale au 1068 : 54 189,85 € ; Résultat d'investissement : -49 439,85 € ; Résultat de fonctionnement : 59 527,44 €.
- **Vote du budget primitif 2017** : Robert Pinet a donné les orientations budgétaires pour 2017. Il a présenté l'évolution des taux des taxes locales concernant l'intercommunalité suite à la fusion des trois précédentes communautés de communes. Cette homogénéisation des taxes intercommunales sur la nouvelle communauté de communes a un impact sur les taux communaux. Le Maire a proposé une augmentation de 1% du taux de la taxe d'habitation et du taux de la taxe du foncier bâti et 0,50% du taux de la taxe du foncier non bâti. Le Conseil Municipal et le CCAS ont voté à l'unanimité les nouveaux taux des taxes locales.

Sur la section de fonctionnement, le total des dépenses prévisionnelles est de 617 905 €. Ces charges de fonctionnement intègrent notamment la reprise de l'entretien des dépendances du château par nos agents communaux, les dépenses liées aux actions du CCAS, la poursuite des aides financières octroyées aux associations communales et à la bibliothèque intercommunale. Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont de 617 905 €. Elles tiennent compte de l'évolution des taxes locales, du remplacement de Jean-Michel Truchet arrêté pour des

soucis de santé par un contrat d'avenir et des aides liées à cet emploi et de l'évolution des différentes dotations.

Au niveau de la section investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 599 194 €. Les dépenses prévisionnelles d'investissement permettront de rembourser le capital des emprunts pour 35 000 €, acquérir le foncier de la famille Gonnet pour 153 500 €, acheter du matériel et de l'outillage pour 2 000 €, acquérir une armoire anti-feu pour ranger l'état civil et les documents importants pour 8 254 €, effectuer la deuxième tranche de travaux à l'Arthaudière si accord de l'état et du département pour 130 000€, entretenir les voirie pour 50 000 € et réaliser l'extension du réseau d'assainissement pour 160 000 € .

Les recettes prévisionnelles d'investissement seront issues du reversement de la section de fonctionnement pour 88 000 €, de dotations de fonds divers (FCTVA) pour 13 570 €, de subventions d'investissement pour 191 000 € et des emprunts bancaires pour 245 000 €. Le Conseil Municipal et le CCAS ont voté à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations communales. Ils ont adopté à l'unanimité le budget primitif 2017.

- **Divers** : Le Maire accompagné de la Présidente des Amis de l'Arthaudière a accueilli sur le site du château les représentants de l'état (DRAC) et du département. Ils ont échangé sur les projets et sur l'état d'avancement des travaux de réhabilitation du site. La deuxième tranche de travaux sur les communs est relancée avec de nouvelles demandes de financements.